

ARCINS  
ARSAC  
CUSSAC FORT-MÉDOC  
LABARDE  
LAMARQUE  
LUDON-MÉDOC  
MACAU  
MARGAUX-CANTENAC  
LE PIAN-MÉDOC  
SOUSSANS

Médoc Estuaire  
Communauté de Communes



# PLANNING ACTIVITÉS

**ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) :**  
**Le Pian - Elémentaire**

**PÉRIODE :**  
**Mercredis Septembre/Octobre**



6-11 ANS

# MERCREDIS DE SEPTEMBRE/OCTOBRE



Mercredi 03  
Septembre  
Journée  
à "Monde à l'envers"

Mercredi 10  
Septembre  
Journée  
"Jeux en tout genre"



Mercredi 17  
Septembre  
Journée  
"Tous en scène"



Mercredi 24  
Septembre  
Journée  
"Brico-défis"



Mercredi 01  
Octobre  
Journée  
"Inventions et bidouilles"



Mercredi 08  
Octobre  
Journée  
"Sports et loisirs"



Mercredi 15  
Octobre  
Temps Fort

## INFOS PRATIQUES

Vous pouvez inscrire votre enfant dans l'un des 6 accueils de votre choix :

**1 ACM ARSAC**  
14 avenue de Ligondras  
33460 Arsac  
Tél : 05 57 88 62 12 / 06 45 75 37 26  
[alsh.arsac@medoc-estuaire.fr](mailto:alsh.arsac@medoc-estuaire.fr)  
Directrice : Sarah DUBERNET  
Adjoint pédagogique : Julien CAUSSE

**2 ACM CUSSAC / MS CUSSAC LAMARQUE**  
34 avenue du Haut Médoc  
33460 Cussac Fort-Médoc  
Tél : 06 15 46 48 28  
[msscussaclamarque@medoc-estuaire.fr](mailto:msscussaclamarque@medoc-estuaire.fr)  
Directrice : Ludivine LEYVIGNE  
Adjointe pédagogique : Jennifer Duville

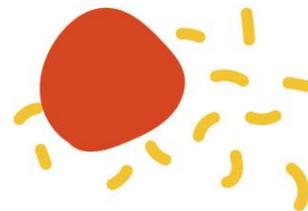
**3 ACM LUDON-MÉDOC**  
25 rue du général de Gaulle (mater)  
1 bis place Jean Jaurès (élém)  
33290 Ludon-Médoc  
Tél : 05 57 88 47 74 / 06 45 75 22 21  
[alsh.ludon@medoc-estuaire.fr](mailto:alsh.ludon@medoc-estuaire.fr)  
Directrice : Audrey DESBOS  
Adjoint pédagogique : Marc LEFEBVRE



**4 ACM MACAU**  
5 chemin du Biroulet  
33460 Macau  
Tél : 05 57 88 28 32 / 06 45 75 53 64 (mater)  
12 avenue du Général de Gaulle - 33460 Macau  
Tél : 05 24 73 62 09 / 06 45 75 53 64 (élém)  
[alsh.macau@medoc-estuaire.fr](mailto:alsh.macau@medoc-estuaire.fr)  
Directrice : Stéphanie DENIS  
Adjoint pédagogique : Alexandre COULON

**5 ACM LE PIAN-MÉDOC**  
137 allée Grammont  
33290 Le Pian-Médoc  
Tél : 05 56 96 21 90 / 06 46 90 17 82  
[alsh.lepian@medoc-estuaire.fr](mailto:alsh.lepian@medoc-estuaire.fr)  
Directrice : Elodie LAUTREC  
Adjoints pédagogiques :  
Jonathan EUDELIN / Thibault CHIMITS

**6 ACM SOUSSANS / MS ARCINS SOUSSANS**  
Place de l'église  
33460 Soussans  
Tél : 05 57 89 83 13 / 06 45 75 21 99  
[mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr](mailto:mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr)  
Directrice : Juanita CARBONNEL



## HORAIRES D'ACCUEIL

**OUVERTURE : 7H - FERMETURE : 19H**

- ▶ Il est demandé aux familles de prévenir si leurs enfants arrivent après 9h.
- ▶ Pour les sorties, les horaires de départ et de retour seront communiqués sur le planning d'activité.
- ▶ Les enfants étant susceptibles de se salir, nous vous recommandons de leur fournir une tenue adaptée aux activités et peu fragile tout en prenant en compte la météo.
- ▶ L'équipe se réserve le droit de changer le planning d'activités : en fonction du temps (Pour les animations en extérieur) et du souhait des enfants (prise en compte de leurs attentes et demandes dans la mise en place et l'organisation des activités)

## INSCRIPTION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations se font uniquement par le biais du portail famille. Les plannings d'activités sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes.

**Annulation** : Toute annulation sera effectuée dans un délai de **10 jours avant pour les vacances et 7 jours avant pour les mercredis directement sur le portail famille.**

Passé ce délai, la journée sera facturée sauf certificat médical.

Pour rappel, les familles ont pour obligation de prévenir de l'absence de leur enfant. Si le délai est dépassé, il faudra prendre contact avec l'équipe du centre par mail, SMS ou appel téléphonique.



**PORTAIL FAMILLE :**

[www.communes-ccme.cartheplus.fr](http://www.communes-ccme.cartheplus.fr)

05 57 88 08 08 / [portailfamille@medoc-estuaire.fr](mailto:portailfamille@medoc-estuaire.fr)



### MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour tout changement de quotient familial, merci d'en informer le directeur de la structure et de fournir un justificatif afin que ce dernier soit appliqué pour la prochaine facturation.